



BOURSE DE RECHERCHE

Appel à candidatures 2020

« Le financement fondé sur des prévisions (FbF) dans la gestion des catastrophes: comment mener à bien un programme de *cash transfer* ? »



PRÉSENTATION

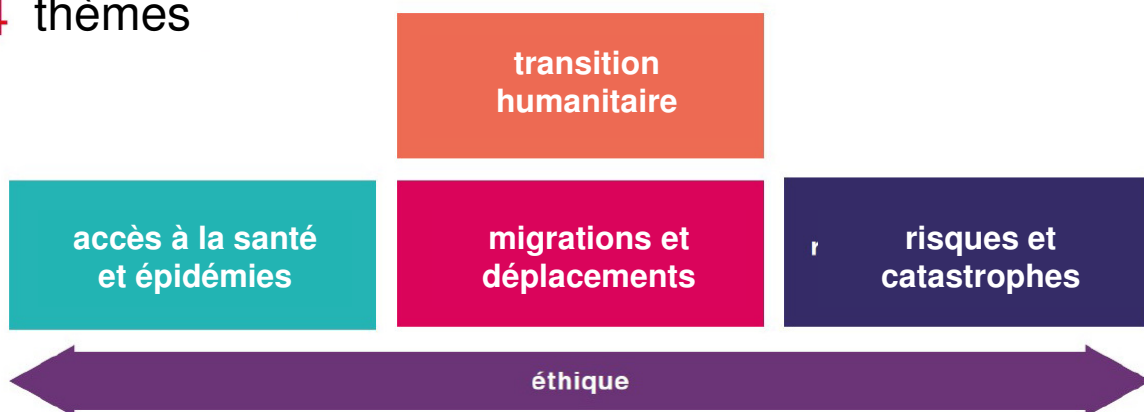
Au cœur des activités de la **Fondation Croix-Rouge française**, une conviction : pour répondre au mieux aux souffrances et en prévenir les causes, il est nécessaire de comprendre les contextes où elles s'expriment et de prendre le temps d'analyser, au plus près des populations vulnérables, les dynamiques à l'œuvre.

La Fondation a pour objectif de mobiliser la communauté scientifique à proximité des populations en souffrance, au Nord comme au Sud, pour apporter des réponses concrètes et durables. Afin d'encourager et de guider cet effort de réflexion et d'innovation, elle finance et accompagne des chercheurs francophones indépendants, en priorité issus des terrains d'intervention, par l'attribution de bourses de recherche postdoctorales sur appels à candidatures. D'une durée d'un an, elles couvrent de nombreuses disciplines des sciences humaines et sociales et proposent des thématiques communes à l'action humanitaire et sociale.

Ces appels portent sur les **4 thématiques de recherche privilégiées** décrites ci-dessous. Leur objet est d'inviter les chercheurs à offrir une meilleure compréhension des vulnérabilités qui affectent les populations, des réponses apportées et des ajustements à faire dans les programmes d'action sociale ou humanitaire dans le but d'améliorer la prise en charge et la prévention en France et dans le monde.

Aux 4 thématiques de recherche privilégiées s'ajoute un sujet transversal, **l'éthique**, pour à la fois aider à structurer le questionnement inévitable suscité par des situations inédites qui imposent de nouveaux choix, et orienter ces derniers vers l'élaboration de réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers.

4 thèmes



Appel « Le financement fondé sur des prévisions (FbF) dans la gestion des catastrophes : comment mener à bien un programme de *cash transfer* ? »

Organisation de recherche dédiée à l'action humanitaire et sociale, la Fondation Croix-Rouge française porte la volonté de la Croix-Rouge française de s'engager dans un effort d'analyse des souffrances et des manières d'y répondre, d'anticipation des besoins des populations vulnérables en France et dans les pays en développement, et d'accompagnement de nouveaux modèles opérationnels, de formation et renforcement des capacités. A ce titre, la Fondation Croix-Rouge française a décidé de lancer un appel à candidatures pour **une bourse de recherche postdoctorale individuelle** sur les programmes de *cash transfer* actuellement mis en œuvre au Kenya en tant qu'action préventive en matière de gestion des risques et catastrophes naturels.

Thématique et zone géographique de recherche

Selon le dernier rapport de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies (UNISDR) et du Centre de Recherche sur l'Epidémiologie des Catastrophes (CRED), les catastrophes naturelles ont touché 61,7 millions de personnes et en ont tué 10 733 dans le monde en 2018. Ce sont les inondations qui ont affecté le plus grand nombre de personnes, 35,4 millions, et ont causé plus de 2 800 décès. Le rapport note également que 9,3 millions de personnes ont souffert de la sécheresse. Parmi les pays les plus touchés, c'est le Kenya qui arrive en tête dans le rapport (3 millions), devant l'Afghanistan (2,2 millions) et l'Amérique centrale (2,5 millions).

Les effets du changement climatique et des catastrophes qui en découlent sont de plus en plus marqués dans le monde, et entraînent une augmentation des risques sanitaires, des taux de mortalité et de morbidité, ainsi que de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Les impacts de ces catastrophes sur la santé sont multiples, qu'ils soient directs (décès, blessures, maladies, santé mentale, etc.) ou indirects (besoins non satisfaits en santé primaire en raison de la demande accrue de soins et de la capacité réduite du système de santé à y faire face). Il en va de même pour les nombreuses menaces que les changements climatiques exacerbent, menaces qui pèsent sur les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire. Les sécheresses, inondations et tempêtes provoquent une baisse des rendements agricoles susceptibles d'accroître la volatilité des prix des denrées de base et de rendre encore plus difficile l'accès des populations à la nourriture. Selon la FAO, 83 % des pertes économiques induites par la sécheresse, soit environ 29 milliards de dollars, ont directement affecté le secteur agricole entre 2005 et 2015. Par ailleurs, le changement climatique expliquerait 60 % des variations des rendements du maïs, du blé, du riz et du soja. Les risques sanitaires et l'insécurité alimentaire sont inextricablement liés : la malnutrition entraîne un grand nombre de maladies

(pneumonie, diarrhée, paludisme, etc.) et cause 35 % des décès des enfants de moins de cinq ans.

Dans ce contexte, il est essentiel de renforcer la participation du secteur de la santé ainsi que la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition dans la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique. Au Kenya, où les défis humanitaires dans ce domaine sont importants, la Croix-Rouge Kenyane (KRC) a mis en place un programme novateur de *cash transfer*.

Recourir au *cash transfer* fait partie de l'arsenal courant dans la gestion des situations d'urgence. L'impact de cette approche a été significatif en termes de soutien et de soulagement des souffrances des personnes touchées par les catastrophes.

Le *cash transfer* comme action préventive est désormais de plus en plus adopté par les organisations humanitaires. A titre d'exemple, le projet « Approche Innovante de Préparation aux Interventions » mis en œuvre par la Croix-Rouge kenyane se concentre sur l'usage du *cash transfer* dans les situations d'urgence, en particulier en contexte de sécheresse ou d'inondation.

L'objet principal de la recherche sera de déterminer si l'usage du *cash transfer* avant l'arrivée d'une catastrophe améliore réellement l'anticipation et la résilience des populations concernées, afin de comprendre comment conduire un programme efficace de *cash transfer* fondé sur les prévisions. Quelles mesures de préparation doivent impérativement être en place en amont des crises, avant de pouvoir envisager la mise en place d'un programme de *cash transfer* ? Comment faire le lien de façon efficace entre les mesures de préparation et la mise en œuvre concrète des programmes ? Si l'on compare, dans un environnement similaire, les différentes approches possibles, à savoir l'apport en nature, le *cash transfer* ou le chèque alimentaire, quel est leur impact et efficacité respectifs ?

Remplir cet objectif principal nécessite d'aborder plusieurs autres questions, dont les suivantes :

Il convient d'abord de s'appuyer sur les sciences sociales pour avoir une bonne compréhension des pratiques des bénéficiaires et améliorer l'efficacité des programmes de *cash transfer*. Quels usages les bénéficiaires font de cet argent ? Quels sont les facteurs qui entravent l'utilisation appropriée de l'argent qu'ils reçoivent ? Dans quelle mesure les différences culturelles, politiques, socio-économiques et géographiques entre les différentes régions du pays ont une incidence sur les programmes de *cash transfer*, la valeur du transfert et le processus d'encaissement ? Comment ces diversités affectent-elles le ciblage des bénéficiaires et comment élaborer des critères de ciblage pertinents ?

Afin d'éclairer la prise de décision, la mise en place de *cash transfer* nécessite une collecte et une analyse de données, notamment sur l'utilisation du *cash transfer* avant une situation d'urgence, permettant d'en tirer des enseignements et d'explorer de nouvelles pratiques en matière d'utilisation du *cash transfer*. Quelles sont les données pertinentes pour la mise en place d'un *cash transfer* efficace, en particulier avant une situation d'urgence ? Comment modéliser des données probantes

permettant de mesurer les impacts des interventions des programmes de *cash transfer* via un suivi post-distribution ?

Mettre en place des programmes de *cash transfer* en période de sécheresse permet d'en réduire les effets, car les ménages peuvent continuer à s'alimenter normalement. En permettant aux ménages d'acheter de la nourriture, les *cash transfer* ont un impact positif. Il reste cependant à évaluer ce que le *cash transfer* permet ou peut permettre en matière de résultats nutritionnels dans les cas de malnutrition aiguë. Il faut également évaluer si le *cash transfer* seul est suffisant pour obtenir les résultats souhaités ou si une combinaison de *cash transfer* et de dons en nature est nécessaire.

Au-delà de la sécurité alimentaire, quelles activités le *cash transfer* facilite-t-il ? Par exemple, bien que l'usage du *cash transfer* permette d'augmenter la consommation alimentaire des ménages, l'eau reste toujours une nécessité, c'est pourquoi les programmes « Eau Hygiène et Assainissement (WASH) » sont clé en période de sécheresse. Peut-on mettre en place ces programmes WASH à travers l'usage du *cash transfer* ? Plus largement, il est nécessaire de bien comprendre les besoins sanitaires spécifiques en vue d'une utilisation appropriée des *cash transfer*.

Les programmes de protection sociale mis en place par le gouvernement kenyan pour protéger les ménages des effets de la sécheresse comme le « Hunger Safety Net Programme » représentent d'autres sources importantes d'aide. Il serait intéressant de savoir si l'association de ce programme avec une intervention humanitaire pourrait être profitable à l'ensemble du processus. Dans quelle mesure les acteurs humanitaires pourraient utiliser les systèmes de protection sociale existants pour compléter les indemnités en cas de catastrophe plutôt que de construire un système de protection parallèle ?

La modularité qu'apportent les programmes de *cash transfer* est un sujet de discussion très prégnant dans le secteur humanitaire actuellement, vu que les bailleurs sont de plus en plus enclins à apporter leur aide via ces programmes. Le besoin de transparence et de redevabilité est central car c'est une question délicate.

Les candidats feront une revue de la littérature existante sur les programmes de *cash transfer*. Il s'agira notamment de réunir de exemples de programmes de préparation en amont des catastrophes, qui auraient été mis en place dans différents pays, et de lister les outils utilisés pour permettre l'intégration significative des programmes de *cash transfer* en matière de préparation aux situations d'urgence.

Zone géographique de recherche

La recherche aura lieu au **Kenya**.

La zone ciblée constitue une entrée empirique pour les recherches. Elle ne correspond en aucun cas à la nationalité d'éligibilité du candidat.

L'accès au terrain sera conditionné par une évaluation précise des risques remise lors de la candidature et mise à jour avant le départ en prenant soin de vérifier au préalable les recommandations du MEAE français.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Les financements accordés par la Fondation Croix-Rouge française ont pour objectif de couvrir le coût d'une année de recherche dans le cadre de projets individuels ou collectifs.

Les financements accordés dans le cadre de projets collectifs sont attribués à un.e chercheur.e, auteur.e de la candidature et considéré.e comme le coordinateur ou la coordinatrice du projet, responsable de la réalisation de la recherche et de la tenue des engagements en contrepartie du financement selon les conditions d'attribution et modalités d'utilisation des financements alloués par la Fondation telles que définies dans ce document.

Seuls les chercheur.e.s rassemblant les conditions suivantes peuvent candidater :

- être titulaire d'un doctorat (doctorat français, PhD ou doctorat étranger de niveau équivalent) dans le champ des sciences humaines et sociales (en particulier en sociologie, anthropologie, ethnologie, démographie, géographie, science politique, économie, histoire, philosophie, psychologie, relations internationales, santé publique, sciences de l'environnement, etc.) ;
- avoir soutenu son doctorat depuis moins de 10 ans ;
- ne pas occuper par ailleurs un poste permanent à plus de 50 % ;
- contribuer à faire avancer la recherche sur les thèmes ou zones géographiques prédéfinies par la Fondation ou avoir des publications dans d'autres domaines démontrant des capacités à mener des recherches de qualité.

Les futurs docteurs sont autorisés à candidater à la condition de fournir une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **30 juin 2020**.

Il n'existe pas de condition de nationalité. La Fondation privilégie toutefois les candidatures des chercheurs résidant dans les zones géographiques de recherche prioritaires (hors France).

Les projets présentant une approche pluridisciplinaire sont vivement encouragés.

D'une manière générale, les chercheur.e.s souhaitant candidater doivent :

- présenter leur projet de recherche en langue française ;
- être présenté.e.s par un établissement de recherche ou académique ;
- motiver la candidature (intérêt de la recherche envisagée) ;
- prendre connaissance des conditions d'attribution et des modalités d'utilisation des financements alloués par la Fondation telles que définies dans ce document ;
- candidater conformément aux paragraphes détaillés ci-après **avant le 19 avril 2020 à minuit**.

Dépôt de candidature

La gestion des candidatures est assurée par la Fondation, au moyen d'une plateforme en ligne accessible sur son site (www.fondation-croix-rouge.fr). Après la création de son compte, le/la candidat.e accède à son espace personnel depuis lequel il/elle peut postuler aux différentes bourses de recherche proposées puis suivre l'évolution de sa/ses candidature.s.

Formulaire de candidature

Le/la candidat.e renseigne un formulaire de saisie constitué de blocs d'informations relatives à son profil (formation, parcours et situation professionnelle) et son projet (intitulé, revue de littérature, objectifs, problématique, enjeux et intérêts scientifiques et sociaux, méthodologie envisagée, calendrier, le cas échéant répartition des tâches parmi les membres de l'équipe, etc.), jusque dans l'évaluation des risques sécuritaires qui y sont associés, et joint les pièces suivantes :

1. un CV actualisé détaillant son parcours universitaire et professionnel, et le cas échéant les CV de chaque membre de l'équipe de recherche ;
2. la copie du diplôme de doctorat certifiée conforme et visée par l'école doctorale ou, pour les futurs docteurs, une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **30 juin 2020** ;
3. une lettre de motivation ;
4. un justificatif de domicile ;
5. un chronogramme ;
6. une copie du rapport de soutenance de thèse ;
7. une lettre de soutien du responsable de chaque institution de recherche impliquée dans le projet (optionnel) ;
8. une lettre de référence (optionnel) ;

Les candidatures en ligne s'ouvriront **du 21 février 2020 au 19 avril 2020 à minuit**. A cette date aucune pièce complémentaire aux dossiers ne sera acceptée. Tout dossier incomplet entraînera le rejet automatique de la candidature.

Si toutes les informations ont été renseignées (champs obligatoires saisis), le/la candidat.e peut valider sa candidature et ainsi soumettre son dossier à évaluation, dont il/elle sera tenu informé.e des résultats.

Processus d'évaluation et de sélection

Les dossiers de candidature seront évalués par des membres du Conseil d'administration (CA), du Conseil scientifique (CS), des experts associés et l'équipe de la Fondation. Sur la base de ces différentes évaluations, un comité de sélection incluant des représentants du partenaire de l'appel établira une proposition de sélection qui sera soumise au CA de la Fondation, qui établira enfin la sélection finale lors de sa réunion qui aura lieu le **1^{er} juillet 2020**. Les résultats seront communiqués par mail le lendemain.

Modalités du soutien financier

- Dans le cadre de cet appel, la Fondation offrira au/à lauréat.e :
 - une bourse de recherche de **15 000 euros** (les candidats ne résidant pas au Kenya pourront demander une bourse de mobilité à hauteur maximale de **2 000 euros**) ;
 - un suivi scientifique et un tutorat personnalisés ;
 - un accompagnement dans la valorisation des résultats de la recherche :
 - traduction en anglais, publication sur le site de la Fondation et diffusion de l'**article scientifique** et du numéro de la série « Pratique & Humanités » (sous réserve du respect des consignes de rédaction)
 - soutien pour publier dans des revues d'excellence et la revue **Alternatives Humanitaires**
 - participation aux « **Rencontres de la Fondation** »
 - création d'un espace dédié à la recherche conduite sur le site de la Fondation
 - un abonnement d'un an à la revue *Alternatives Humanitaires*
 - une adhésion d'un an à l'International Humanitarian Studies Association (**IHSA**)
- Au-delà de ces services et de la bourse qu'elle leur attribue, la Fondation n'apporte aux lauréats aucun soutien financier ni logistique. Chaque lauréat/e est seul/e responsable de la gestion de sa logistique et de ses conditions matérielles de travail.
- La gestion des financements accordés dans le cadre de projets collectifs conformément au budget prévisionnel fourni lors de la candidature (y compris la rémunération des membres de l'équipe de recherche) relève de la responsabilité du coordinateur ou de la coordinatrice du projet, seul.e bénéficiaire du financement.
- La Fondation procède au versement de la bourse en quatre fois : trois versements de 4 000 euros, dont le premier intervient au démarrage de la recherche, et un solde de 3 000 euros à la remise des *working papers*.
- La période de recherche commence le **1^{er} septembre 2020**, et au plus tard le **15 septembre 2020**, de l'année d'attribution du financement. Cependant le versement de la première tranche du financement est conditionné par la confirmation par le/la lauréat/e à la Fondation par tout moyen écrit du début de ses travaux. Tout retard au-delà du 15 septembre doit être justifié et entraîne un délai du premier versement jusqu'à obtention de cette confirmation. Tout retard dans le début des travaux de recherche, l'envoi des rapports intermédiaires ou *working papers*, ou bien tout changement dans la conduite de la recherche qui par son caractère injustifié ou son ampleur remet en cause sa faisabilité dans les délais et formes (problématique, méthodologie, etc.) prévus par le projet initial soumis lors de la candidature du/de la lauréat/e entraînera l'annulation du financement.
- L'attribution de la seconde et troisième tranche du financement dépend de la volonté expresse réaffirmée du/de la lauréat/e à poursuivre son travail par l'envoi des deux rapports d'étape selon les dates prévues par le calendrier scientifique de la Fondation. Le/La lauréat/e doit informer la Fondation, dans les meilleurs délais, de tout arrêt prématuré de ses recherches. Ainsi, à défaut de réaffirmer sa volonté expresse de poursuivre son travail dans les conditions prévues ci-avant en envoyant les deux rapports d'étape aux dates convenues, il sera mis fin au versement du

financement, la Fondation se réservant le droit de demander le remboursement de tout ou partie de la bourse d'ores et déjà versée.

- Au cas où, dans l'intervalle séparant l'attribution du financement du début des travaux de recherche, un/des événement(s) imprévisible(s) susceptible(s) par leur gravité de modifier le contexte de travail surviendrait(en)t dans le ou les pays de recherche pressenti(s), la Fondation se réserve le droit de suspendre à tout moment le financement. La décision de suspension tiendra compte des différents paramètres (dont l'avis du Ministère des Affaires Etrangères du pays de résidence, le maintien ou le retrait dans le pays de recherche d'ONG transnationales, du CICR, d'agences de l'ONU).

Obligations

- Tout chercheur sélectionné s'engage à respecter les présentes obligations, à signer la charte et la convention d'attribution de financement de la Fondation.
- Le/La lauréat/e s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du ou des pays de recherche, notamment en ce qui concerne ses entrées et sorties sur le territoire, et à souscrire aux assurances de responsabilité civile, de couverture médicale/rapatriement en cas de déplacement à l'étranger et à toute cotisation sociale obligatoire en vigueur dans le pays de résidence.
- Le/La lauréat/e s'engage à respecter le calendrier scientifique de la Fondation concernant les échéances d'envoi des rapports d'étape et *working papers*. Il lui sera proposé de présenter ses travaux oralement, dans le cadre d'une journée d'études organisée par la Fondation.
- Si des articles ou ouvrages étaient publiés par le/la lauréat/e à partir de ce travail, mention serait faite de leur financement ou cofinancement par la Fondation Croix-Rouge française et ses partenaires. Réciproquement, si les travaux réalisés par le/la lauréat/e étaient diffusés ou utilisés par la Fondation ou ses partenaires, ce à quoi le/la lauréat/e consent par avance, mention serait faite des références de l'auteur(e) qui reste propriétaire de son travail.
- Le/La lauréat/e s'engage à faire part à la Fondation de toute éventuelle situation de conflit d'intérêts.
- Il est entendu que les propos et opinions exprimés par le/la lauréat/e dans des articles ou ouvrages tirés de ce travail n'engagent que le/la lauréat/e et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Fondation Croix-Rouge française ou ses partenaires.

Calendrier

21 février 2020	Lancement de l'appel à candidatures
19 avril 2020	Clôture des candidatures à minuit
Avril-Juin 2020	Evaluation des candidatures
1 ^{er} juillet 2020	Sélection par le Conseil d'administration de la Fondation
2 juillet 2020	Annnonce des résultats par mail à tous les candidats
Juillet-Août 2020	Signature par le/la lauréat. de la charte et de la convention d'attribution du financement
1 ^{er} septembre 2020	Début de la recherche
1 ^{er} septembre 2021	Fin de la recherche

Pour toute question au sujet de l'appel, merci de contacter :

FONDATION CROIX-ROUGE FRANCAISE

21 rue de la vanne

CS 90070

92126 Montrouge Cedex

+33(0)1 40 71 37 90

recherche@fondation-croix-rouge.fr